



Mémoire du Parti Québécois

Le vote par Internet

3 novembre 2019

Le Parti Québécois, présent à l'Assemblée nationale depuis 1970, a contribué à maintes reprises à l'évolution de la démocratie québécoise, tant sur le plan des rôles et responsabilités du législateur qu'en ce qui concerne l'exercice démocratique des citoyennes et citoyens. En 2012-2013, il formait le gouvernement lors de l'adoption des lois réduisant le don politique personnel maximal à 100 \$ et permettant à la population étudiante de voter dans les établissements scolaires.

Ce mémoire répond à l'invitation du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) à participer à la consultation publique *Le vote par Internet, vous en pensez quoi?*

Portrait succinct de l'exercice du droit de vote

Au Québec, le droit de vote s'exerce par bulletin de vote papier en environnement contrôlé (dans un bureau de vote et au bureau du directeur du scrutin) ou non contrôlé (par correspondance). Quant à ce dernier point, l'inscription sur la liste électorale s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne, l'envoi et le retour du bulletin de vote se faisant par la poste. Pour un citoyen du Québec, le droit de vote peut être exercé de cette manière jusqu'à deux ans après son départ du Québec.

Une tentative de vote utilisant une technologie électronique en environnement contrôlé a eu lieu en 2005 lors des élections municipales. Des problèmes technologiques et informatiques sont survenus à diverses étapes du processus (DGEQ, 2006; Goodman *et al.*, 2010). L'utilisation de systèmes informatisés pour l'exercice du droit de vote n'a plus été expérimentée depuis.

Les systèmes informatiques sont de plus en plus présents dans l'organisation interne des institutions démocratiques québécoises. Cette évolution a été réalisée en respectant la confidentialité des renseignements personnels et en maintenant la prestation de service. En 2018, beaucoup d'efforts ont été consacrés à optimiser et à sécuriser les systèmes d'information ainsi qu'à assurer la robustesse des infrastructures encadrant le processus électoral (DGEQ, 2019). Tous ces changements restent néanmoins internes aux organisations, l'électeur n'ayant observé aucune modification dans son expérience de vote.

Mandat du DGEQ

Outre l'objectif général de fournir un éclairage complet et neutre sur le vote par Internet, le but visé par la possibilité d'ajouter ce type de vote n'est pas explicité dans la présente consultation. Généralement, une démarche de réflexion portant sur la pertinence d'apporter un changement à une manière de faire identifie préalablement un problème ou un enjeu. La réflexion cible alors le ou les moyens permettant de résoudre ce problème ou cet enjeu, et ce, en regard de principes, de valeurs et de certaines considérations contextuelles.

Le problème ou l'enjeu auquel le DGEQ souhaite répondre n'est pas clairement exposé. S'agit-il de hausser le taux de participation en général? De hausser le taux de participation de certains groupes en particulier? De faciliter la vie à certaines personnes dans l'exercice de leur droit de vote? Nous ne pouvons le dire. Tous ces enjeux sont importants pour notre démocratie, mais il est hasardeux d'affirmer si le vote par Internet est une façon adéquate d'y répondre si on ne connaît pas le problème ciblé.

Les études et rapports d'observation de certains scrutins ayant utilisé le vote par Internet dans divers pays sont plutôt mitigés. D'ailleurs, les premières expériences vécues montrent que l'effet sur le taux de participation semble être limité (Vassil *et al.*, 2016). La neutralité de ce type de vote est aussi questionnée, car certaines distorsions de participation semblent apparaître selon différentes caractéristiques sociodémographiques (Lust, 2015). L'absence d'Internet haute vitesse dans certains milieux au Québec pourrait ainsi laisser croire à plusieurs électeurs qu'ils ont moins accès que d'autres au processus électoral. Ce pourrait aussi être le cas des personnes ayant moins d'habiletés technologiques. Mentionnons également que plusieurs pays ont laissé tomber cette option de vote, même après la tenue de projets pilotes (Gibson *et al.*, 2016). Il serait utile et nécessaire d'en comprendre les raisons, eu égard aux contextes sociopolitiques des législations en cause.

Par ailleurs, si on s'attarde uniquement à la possible intention de hausser le taux de participation, d'autres idées semblent plus porteuses, de notre point de vue. Par exemple, l'intégration de plus d'éléments civiques et la présentation de notre démocratie dans un cours de citoyenneté pourraient permettre de stimuler la participation électorale des jeunes. On remarque en effet que les principaux critères d'abstentionnisme des jeunes sont le désintérêt de la politique, ainsi que la vision négative qu'ils en ont (DGEQ, 2012). Le critère lié au manque de temps, chez les jeunes, est souvent, par ailleurs, une conséquence du manque d'intérêt (Steben-Chabot, 2016).

Proposition

L'amélioration de l'intégrité et de la légitimité du processus électoral, desquelles découle la nécessaire confiance de la population, est fondamentale. Tout changement, spécialement s'il a l'envergure de la proposition, doit s'appuyer sur une forte acceptabilité sociale.

Nos institutions électorales, en tout respect de notre Loi électorale, s'appuient déjà sur les valeurs d'intégrité, de transparence et d'équité dans leur mission et dans l'exercice de leurs fonctions. Notre système actuel permet l'exercice collectif du droit de vote. Le fait que tous les électeurs ou presque se déplacent le même jour dans un lieu de votation est aussi symboliquement fort et permet à la population de vivre la transparence du processus. La confiance de la population en notre système est haute, comme le montrent nos taux de participation aux élections, supérieurs à ceux de nos voisins et du Canada. Le processus actuel permet une vérification des résultats, donc la validation de ceux-ci *a posteriori* si nécessaire. La circonscription électorale de Bonaventure, lors du scrutin de 2018, est un bon exemple d'un cas où un recomptage judiciaire a modifié le résultat. Considérant la situation actuelle, il nous apparaît qu'un sain scepticisme doit être la position de base, la santé de notre démocratie étant plus importante qu'une quelconque nouvelle mesure. Ainsi, les caractéristiques suivantes sont nécessaires pour que le vote par Internet soit mis en application :

- Une sécurité absolue dans tout le processus du vote : Les résultats de plusieurs tentatives internationales nous laissent, pour le moment, sceptiques quant à la sécurité du processus électoral. Par exemple, en Australie, des manquements à la sécurité ont été détectés *pendant* le vote. Il a alors été impossible de vérifier si un ou plusieurs électeurs ont pu en profiter avant la détection des ratés par les institutions démocratiques (Teague *et al.*, 2016). À cet égard, nous suggérons la consultation de plusieurs firmes spécialisées en cybersécurité.

- La transparence du processus de vote par Internet : La population doit connaître l'ensemble des appels d'offres, et ce, pour chaque étape du processus électoral. Les données concernant le travail des différentes compagnies qui œuvreront dans le développement du vote par Internet doivent être publiques et facilement accessibles.
- La confidentialité des données personnelles : Les données individuelles, celles liées au vote et à l'émargement de la liste électorale, doivent être protégées. En ce sens, des serveurs séparés doivent être utilisés pour distinguer le vote individuel des données personnelles y étant reliées.
- Un système permettant la validation *a posteriori* : Les systèmes mis en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données doivent aussi permettre la traçabilité de l'information sur le scrutin. Il doit être possible d'assurer une vérification fiable pour répondre à d'éventuelles contestations ou à toute autre question d'ordre légal, comme le permet le processus actuel de vote papier en environnement contrôlé.
- Le caractère inclusif du processus électoral : Tout nouveau système de votation doit respecter le fait que toutes les électrices et tous les électeurs sont égaux. Ainsi, les moyens proposés pour voter doivent être accessibles et disponibles pour tout l'électorat. Par ailleurs, le principe de l'accessibilité universelle devrait guider la présente démarche et la réflexion future quant à l'amélioration continue du processus de votation.

Ces fondements doivent être les mêmes dans le cadre d'un processus référendaire ou de toute autre consultation populaire.

Voies de passage suggérées

Nous avons tenu, dans ce qui précède, à exprimer plusieurs préoccupations en lien avec le vote par Internet. Si un nouveau mandat devait être donné au DGEQ pour déployer cette façon de voter, à la suite du rapport de juin 2020, nous insistons pour que cette démarche soit rigoureuse, méthodique et structurée. Il en va de la santé de notre démocratie.

En ce sens, il est essentiel que l'introduction du vote par Internet, s'il y a lieu, débute par des projets pilotes. Il serait ainsi possible de cibler les expatriés, par exemple, qui disposeraient de cette option en plus de pouvoir voter par correspondance. Il serait également possible de cibler une ou quelques sections de vote seulement, afin de vérifier l'effet de cette nouveauté. Toutefois, peu importe l'option choisie comme projet pilote, il sera important d'être transparent quant aux résultats obtenus et de permettre à des tiers non partisans d'analyser les résultats et de rendre publics leurs conclusions.

Par ailleurs, chaque étape de l'introduction d'un tel mode de votation devra respecter plusieurs critères pour assurer son acceptabilité sociale :

- Produire un cahier des charges avec une méthodologie précise, et le rendre public;
- Assurer la transparence de la démarche, du début à la fin;
- Mesurer, en continu, la confiance des citoyens envers le processus;
- Vérifier l'absence de biais de ce nouveau mode de votation;
- Permettre l'observation internationale et l'observation nationale non partisane.

En conclusion, l'identification d'un problème, menant à la possibilité d'offrir le vote par Internet permettrait au Parti Québécois de mieux se positionner sur la question et de faire valoir, s'il y a lieu, d'autres options ou des moyens complémentaires à l'actuelle proposition. Actuellement, il ne nous semble pas que la population québécoise revendique des changements majeurs à l'exercice du droit de vote; la confiance envers le processus lui-même nous paraît bien présente. Par ailleurs, les expériences internationales ne démontrent pas de très grands succès jusqu'à présent, mais soulèvent plutôt de plus en plus d'enjeux de sécurité, de transparence, de confidentialité, etc. Bref, sans être complètement fermé à l'idée d'explorer et de discuter de l'option du vote par Internet, le Parti Québécois adopte une position de prudence.

Bibliographie

- Directeur général des élections (2006). *Rapport d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation*. Disponible en ligne, <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6357.pdf>. Document consulté le 23 octobre 2019.
- Directeur général des élections (2012). *La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois : une recherche exploratoire de l'Institut du nouveau monde*. Disponible en ligne, <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6438.pdf>. Document consulté le 18 octobre 2019.
- Directeur général des élections (2019). *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. Disponible en ligne, https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/RAG_2018-19.pdf. Document consulté le 23 octobre 2019.
- Gibson, J. Paul *et al.* (2016). « A Review of E-voting : the past, the present and the future », dans *Annals of Telecommunication*, juin 2016, 71, p. 279-286. 10.1007/s12243-016-0525-8.
- Goodman, Nicole *et al.* (2010). « Le vote par Internet : l'expérience des municipalités canadiennes », dans *Revue parlementaire canadienne*, automne 2010, p. 14-22. Disponible en ligne, http://www.revparl.ca/33/3/33n3_10f_Goodman.pdf. Document consulté le 24 octobre 2019.
- Lust, Alexander (2015). « Online voting : Boon or bane for democracy? », dans *Information Polity*, Amsterdam, 20(4). 10.3233/IP-150373.
- Steben-Chabot, Joëlle (2016). « *Ça me tentait pas* » : exploration des mots des jeunes abstentionnistes du Québec – une analyse qualitative de l'abstentionnisme chez les jeunes électeurs québécois. Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, Université Laval. Disponible en ligne, http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/27930_analyse_abstentionnisme_web.pdf. Document consulté le 20 octobre 2019.
- Teague Vanessa *et al.* (2016). *Election explainer: why can't Australians vote online?*. The Conversation, 22 juin 2016. Disponible en ligne, <https://theconversation.com/election-explainer-why-cant-australians-vote-online-57738>. Document consulté le 23 octobre 2019.
- Vassil Kristjan *et al.* (2016). « The diffusion of internet voting. Usage patterns of internet voting in Estonia between 2005 and 2015 », dans *Government Information Quarterly*, 12 juillet 2016. Disponible en ligne, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0740624X1630096X?via%3Dihub>. Document consulté le 20 octobre 2019.